

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
SURETÉ NATIONALE

Commissariat aux  
Renseignements Généraux  
QUIMPER  
-:-:-:-:-  
n° 452

Pho  
105

QUIMPER le 14 février 1947



RAPPORT



15205/5985/91

L'inspecteur de la Sûreté Nationale  
KERVINO Joseph  
à Monsieur le COMMISSAIRE de POLICE  
Chef du Service des Renseignements Généraux  
QUIMPER

Objet : A/s de l'assassinat de LASSAUT René, de la Salle-Verte en  
ERGUE-GABERIC.

ELC

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit :

Le 23 décembre 1946, à 20 heures, le nommé LASSAUT René, 23 ans, était assassiné à coups de mitraillettes dans la cour de la ferme tenue par ses parents, à la Salle-Verte en ERGUE-GABERIC. Un prisonnier de guerre allemand, employé à la ferme, témoin du drame, donnait de l'assassin le signalement suivant : taille 1 m 65, vêtu d'un trench-coat américain, coiffé d'un chapeau mou et chaussé de bottes de caoutchouc.

La maison LASSAUT avait déjà reçu, le 18 octobre 1946, la visite de bandits qui avaient tiré un coup de revolver dans la cour et glissé un papier sous la porte pour demander à M. LASSAUT de leur remettre, dans des conditions déterminées, la somme de cent mille francs.

A l'époque, M. LASSAUT avait porté plainte à la gendarmerie de QUIMPER; quatre jeunes gens du quartier de l'Eau-Blanche, en ERGUE-ARMBEL, avaient été arrêtés; trois d'entre eux avaient été incarcérés pour vol de pneus et le quatrième relaxé.

Les soupçons se portèrent donc aussitôt sur ce quatrième, un nommé RANNOU, qui n'eut pas de mal à se disculper en fournissant un alibi irréfutable.

Le mystère demeurait donc entier, et l'opinion publique s'en trouvait très émue, d'autant plus que d'autres attaques semblables s'étaient produites dans d'autres secteurs. (région de GARRAIX et du HUELGOAT), et une véritable psychose de terreur s'emparait des populations des campagnes finistériennes.

Les divers services de Police (15° Brigade de Police Ju-

diciaire, Sécurité Publique de Quimper, Gendarmerie) conjuguèrent leurs efforts, mais toutes les recherches demeurèrent vaines.

Pourtant, dès le début, la rumeur publique accusait ouvertement un nommé BOURMAUD, sans profession et sans ressources avouées, dont la réputation n'était plus à faire, et qui terrorisait littéralement son entourage : il habitait côteau St-Julien en ERGUE-ARMEEL. Les enquêteurs ne réussirent pourtant pas à accumuler contre lui les charges nécessaires, et l'affaire ne semblait pas sur le point de s'éclaircir.

C'est alors que, le 5 février au matin, la population de QUIMPER et des environs apprit avec soulagement et satisfaction que les auteurs de l'attentat étaient sous les verrous.

Voici comment ce résultat avait été obtenu :

Depuis quelque temps déjà, les Services de la Sécurité Publique de QUIMPER cherchaient à obtenir les confidences d'une dame PIEDNOIR, née PENNARUN Marie, 34 ans, demeurant à Leur-en-Bars en ERGUE-ARMEEL, dont ils étaient persuadés qu'elle était au courant de l'affaire. Mais la dame PIEDNOIR se montrait très réticente, ce qui s'explique, comme nous le verrons plus loin, par les menaces dont elle était l'objet.

Le 17 janvier 1947, le mari de la dame PIEDNOIR décédait à l'hôpital de QUIMPER. Une souscription était aussitôt organisée à son profit, car elle a une nombreuse famille et est sans ressources. Les promoteurs de cette souscription étaient un nommé BOUX, commerçant, 2 route de Rosporden à ERGUE-ARMEEL, et BOURMAUD. Une somme fut remise à la femme PIEDNOIR, mais celle-ci jugea qu'on ne lui avait pas remis la totalité des fonds recueillis, et soupçonna les collecteurs d'en avoir conservé une partie pardevers eux.

C'est ce qui la décida à parler.

Le 4 février, elle accusa les nommés BOURMAUD, FILLIS, marchand forain, demeurant Chemin des Justices en PENHARS, et QUINET, monteur électricien, demeurant Côteau St-Julien en ERGUE-ARMEEL, d'être les auteurs de l'agression de la Salle Verte. Elle affirmait avoir été mise au courant de cela par son mari, qui était un ami de BOURMAUD. D'autre part, elle dévoilait que ces trois individus faisaient partie d'une bande qui était dirigée par POUX, et EAURIN hôtelier à SAINT-YVI, qui fournissaient les armes. En outre, elle déclarait savoir que la bande était impliquée dans d'autres affaires : extension de fonds (90.000 francs) à main armée au préjudice de M. MAZE, boucher hyppophagique, rue Guy Autret à KERFLEUNTJON (Finistère), attaque à main armée dans une maison de PENHARS, qu'elle ne pouvait citer, et où de la lingerie et des bijoux auraient été enlevés. Elle déclarait en outre s'être tue jusqu'à ce jour, parce qu'elle avait été l'objet de menaces très précises de la part de BOURMAUD.

o  
o

Voici, d'après les déclarations concordantes de QUINET et de FILLIS, dans quelles conditions l'attaque fut préparée et exécutée.

Mais il convient d'abord de mentionner que les trois bandits se rendirent deux fois à la Salle Verte avant le 28 décembre 1946.

Le 18 octobre, BOURMAUD, FILLIS et QUINET partent de chez POUX vers la ferme de la famille LABBAUT, dans la voiture de FILLIS, qui conduit. La voiture s'arrête sur la route nationale, et BOURMAUD se rend seul à la ferme : il dépose la lettre sous la porte et tire un coup de pistolet pour effrayer les LABBAUT, dit-il. Les trois hommes rentrent à QUIMPER et se séparent.

Le lendemain 19, une deuxième expédition est organisée, et l'intervention du prisonnier de guerre, qui sort dans la cour, ~~est~~ oblige les agresseurs à faire demi-tour.

Le 21 décembre, jour de la grande foire de QUIMPER, la troisième expédition est mise au point chez POUX, en présence de BOURMAUD et de QUINET; elle est fixée au 23 décembre; FILLIS en est mis au courant. Le but à atteindre est le versement d'une somme d'argent supérieure à cent mille francs; il n'est pas question d'exécution.

Le 23 décembre, les trois bandits reprennent donc la direction de la Salle-Verte, et arrivent sur la route, en face de la ferme, où ils laissent leur voiture, vers 19 h 45. Ils se rendent tous les trois à pied vers les bâtiments; BOURMAUD est armé d'un pistolet-mitrailleur de marque anglaise, vêtu d'un imperméable américain sans manches, et coiffé d'un chapeau mou; QUINET est armé d'un pistolet 6 m/m 35, à lui prêté par POUX, et FILLIS d'un genre Colt. En cas d'alerte, ils ne doivent pas hésiter à se servir de leurs armes.

Arrivés à proximité des bâtiments, FILLIS et QUINET se cachent derrière un pailler, BOURMAUD s'avance seul dans la cour. A ce moment, deux hommes sortent de la maison d'habitation et se dirigent, l'un vers l'écurie, l'autre vers l'étable. BOURMAUD s'approche de l'un d'entre eux, tire d'abord une balle, puis une rafale. QUINET se sauve en direction de la voiture; FILLIS le suit presque aussitôt, et BOURMAUD les rejoint par la suite. Ils doivent pousser la voiture pour la faire décoller, et ramenant ensuite QUIMPER sans encombre.

Ni QUINET, ni FILLIS, ne peuvent donner les raisons qui ont motivé l'attitude de BOURMAUD, celui-ci ne leur a pas donné d'explication, et leur a seulement enjoint "de la fermer".

Jusqu'à présent, POUX et BOURMAUD nient farouchement toute participation à cet attentat, et pourtant, les alibis qu'ils avaient fournis se sont révélés faux; FILLIS a également cherché à se rétracter, mais n'a pu fournir d'alibi.

Depuis l'arrestation des quatre bandits, de nombreuses plaintes ont été déposées, et il est possible qu'un certain nombre d'affaires soient éclaircies au cours de l'instruction. QUINET a déjà reconnu sa participation à l'attaque de la boucherie MAZE (cf supra) et en a donné les détails qui concordent avec les déclarations de M. MAZE et de sa bonne. A noter que M. MAZE n'a jamais déposé de plainte à la suite de l'agression dont il fut l'objet.

Pour ce qui est de BAURIN, l'hôtelier de SAINT-YVI, mis en cause par la dame FIEBNOIR, il a été relâché, car sa participation à l'affaire de la Salle-Verte n'a pu être prouvée : on raconte aujourd'hui qu'il aurait pris la fuite.

Un nommé JEGOU, de SAINT-EVARZEC, frère de Jeannette JEGOU, maîtresse de BOURMAUD, qui ne s'est pas présenté à l'audience du Tribunal Correctionnel du 10 février 1947, où il était appelé pour répondre d'un délit de braconnage en compagnie de BOURMAUD, a été mis e

état d'arrestation pour détention d'arme prohibée : un pistolet 7/65, a été découvert à son domicile, pistolet qui lui avait été remis par BOURMAUD.

La famille LASSAULT jouit à BERGUE-GABERIE d'une considération parfaite, et il semble qu'on ne puisse pas l'accuser d'avoir trafiqué avec l'occupant. C'est ce qui explique l'émotion de la population de la région qu'improvisa lorsqu'elle apprit l'attentat dont l'un de ses membres avait été victime.

La surprise de cette population n'a pas été moindre lorsqu'elle sut que l'instigateur de l'attentat était M. POUX, ce super-patriote qui se plaisait à donner à tous des leçons de civisme, cet agent (disait-il) de l'Intelligence Service, ce lieutenant de vaisseau Jean de VILLANNEUVE, agent de la D.C.E.R., alias B.C.R.A. Craint autant que haï, POUX était un personnage énigmatique, dont le rôle ici semble assez trouble, mais revenons un peu sur ce que nous savons ~~xxx~~ de son activité passée :

Avant guerre, M. POUX appartenait au Parti Social Français durant l'occupation, il aurait eu une intense activité, mais il n'est pas possible de préciser si celle-ci ne servait que la cause française d'aucuns prétendent que non. En tous cas, pour le moment, POUX, qui avait, signalons-le en passant, la manie de "taper" ses connaissances pour des causes diverses, se trouve brouillé avec la plupart des résistants finistériens.

En Janvier 1945, POUX crée l'Union Civique de France (voir rapport n° 385 du Service en daté du 24 janvier 1945), mouvement politico-résistant destiné à préserver l'ordre en cas de guerre civile. Il se réclame du Général de GAULLE, alors chef du G.P.R.F., et affirme que celui-ci lui donnera son appui ainsi que les généraux LECIERS, DELATTRE de TASSIGNY, et ROENIG, et MM. Maurice SEHUMANN et Jean MARIN (ne s'est-il pas montré au balcon de l'Hôtel de l'Epée à QUIMPER, aux côtés de Jean MARIN, lors de sa première visite dans cette ville ?)

Ses espoirs sont pourtant déçus, et l'activité de l'Union Civique de France n'ira guère au-delà du dépôt de ses statuts à la Préfecture du Finistère, le 9 janvier 1945.

POUX continue pourtant à intriguer : il constitue des dossiers sur les collaborateurs du coin et sur les résistants; il en vole même; il se procure des cartes d'adhérent à tous les partis politiques et à toutes les organisations de résistance; il collabore au "Fouet", depuis "Les Trois Couleurs", hebdomadaire morbihannais dirigé par Guy LAMFANI, avec qui Guy POUX est en relations.

D'après les déclarations de QUINET et de FILLIS, c'est encore dans un but de révolution et de lutte contre les grands de ce monde et les collaborateurs qu'il les a enrôlés. Il se prétendait le chef départemental d'une grande organisation de combat, et se disait en relations avec M. ACHARD, collaborateur de "Debout", hebdomadaire parisien de la Résistance.

Depuis quelques temps, POUX se montrait de plus en plus agressif.

.....  
Au milieu de 1946, un nommé MAHE Joseph, magasinier, demeurant 30 rue A. Briand à QUIMPER, se présente à son café en compagnie d'un marchand forain, OUVREARD Marcel; sans raisons apparentes, pendant qu'ils consomment, POUK sort de son tiroir cache un Colt qu'il manœuvrera devant eux.

Au début de l'hiver, il pénètre chez Mme BE GRAND, née ROBELEUR Jeanne, débitante, 2 avenue de la Gare à QUIMPER, qui vient de servir à boire à un militaire accompagné d'un prisonnier de guerre allemand, et lui montrant un pistolet, lui dit qu'il "pourrait bien aboyer".

Quelques jours après l'attentat de la Ballo-Verte, POUK convoque à son domicile M. GERRIN Jean Louis, 47 ans, commerçant, domicilié 42 route de Rospenden à ERGUE-ARHEL, oncle de la victime, et lui affirme être sur la piste de deux bandits : il lui assure que s'il lui remet une somme de cent mille francs, il pourra, avec l'aide d'un officier du bureau de Sécurité militaire de BARBIN, actuellement en congé, retrouver les assassins. M. GERRIN remarque des armes dans la chambre de POUK ou a lieu cet entretien, et demande à en référer à son beau-frère, directement intéressé. POUK reconnaît ces faits, et dit que l'officier en question est le Capitaine CANN.

Tous ces faits montrent assez l'étrange personnalité de POUK; l'étude des documents récemment saisis chez lui permettra de s'en faire une idée plus nette.

La Fédération Départementale du P.C.F. a édité et distribué un tract ainsi libellé :

"ATTENTION !

"La Bretagne Ouvrière, Paysanne et Maritime"  
"consacrera, dans son numéro de samedi prochain, 15 février, un article à Guy POUK et sa bande d'assassins"  
"Achetez "La Bretagne Ouvrière, Paysanne et Maritime", l'hebdomadaire du Parti Communiste Français. Le numéro 3 francs".

A la suite des nombreux attentats commis en Décembre, "La Bretagne" avait publié des articles demandant que tout soit mis en oeuvre pour en retrouver les auteurs. Un vœu dans ce sens fut présenté à la Préfecture du Ministère par les élus communistes du département. Le rumeur publique, en particulier, dans les campagnes accusait les communistes.

Lors de l'arrestation des agresseurs du HUELGOAT et de CARHAIX, qui se révélèrent communistes, "La Bretagne" n'en souffla mot. Cette fois, l'occasion semble belle, POUK personnifiant pour le parti la "Réaction".

Etat-Civil des quatre inculpés :

POUK Gaston Guy, né le 21 août 1893 à PARIS (15°), de Meus Henri et RICHARD Théodrine, habitant, 2 route de Rospenden à ERGUE-ARHEL, marié.

1025.667  
1205/15885

.....

15205/5975

1024899

BOURAUD Henri, né le 8 août 1915 à LA CHAPELLE-ESMAIER (Vendée), des feus Armand et Sisonie GROLLEAU, marié en 1939 à Prudence RICALIEAU à LA CHAPELLE-ESMAIER, trois enfants; séparé depuis 1939. Vit maritalement avec Edith JULLIARD depuis Décembre 1939, en a eu deux enfants - cinq enfants à charge; sans profession; domicilié Côtéau St-Julien à ERGUE-ARMEE.

1025.058

PILLIS Freddy, né le 25 août 1919 à ANGOULEME (Charente), de Ernest et FROBEUR Théodrine, divorcé de CLANDI Raymonde, sans enfant, marchand forain, demeurent Chezin des Justices en FIEBHARS.

1025.472

QUINET, né à MONTEVUIL-sous-BOIS, de Hubert et de Lucie COLLOT, marié le 31 mars 1940 avec Hélène LE MEUR, quatre enfants, monteur électricien, demeurent Côtéau St-Julien en ERGUE-ARMEE.

l'Inspecteur de la Sûreté Nationale,

*Kervael*

Vu et transmis à Monsieur le Directeur des Renseignements Généraux à PARIS.

QUIMPER le 14 février 1947

Le Commissaire de Police  
Chef du service des renseignements généraux,

*Quinet*



Copie à :

- Monsieur le Directeur des R.G. à PARIS
- Monsieur le Préfet du Finistère (Cabinet)
- Monsieur le Directeur Départemental des Services de Police à QUIMPER.